



HAL
open science

Documenter l’histoire ou refléter la société? La collecte en archives départementales depuis les années 1980

Bénédicte Grailles

► To cite this version:

Bénédicte Grailles. Documenter l’histoire ou refléter la société? La collecte en archives départementales depuis les années 1980. Au bonheur des archives d’Anjou. Mélanges offerts à Elisabeth Verry, pp.295-304, 2021, 978-2-917233-13-9. hal-03452359

HAL Id: hal-03452359

<https://hal.science/hal-03452359>

Submitted on 26 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DOCUMENTER L'HISTOIRE OU REFLÉTER LA SOCIÉTÉ ? LA COLLECTE EN ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DEPUIS LES ANNÉES 1980

*Bénédicte Grailles, maîtresse de conférences en archivistique
Université d'Angers, UMR CNRS 9016 TEMOS (Temps, mondes, sociétés)*

La collecte est l'étape de la chaîne archivistique qui a pour objectifs de « recueillir et [de] rechercher auprès des producteurs de documents, publics ou privés, des versements, des dépôts ou des dons, et aussi des documents à acheter¹ ». Avec l'abandon du préarchivage, elle est devenue le geste archivistique volontaire par lequel des documents acquièrent le statut d'archives patrimoniales. Depuis la décentralisation, les services d'archives départementaux, sous l'effet conjugué d'une autonomie relative vis-à-vis du ministère de la Culture, d'une augmentation significative des moyens et des ressources, de demandes locales et d'évolution des pratiques professionnelles, mais aussi d'un cadrage légal et réglementaire plus favorable, ont pu développer des politiques spécifiques à leur territoire. Ils ont intensifié et diversifié la recherche et l'acquisition d'archives – archives publiques, documents d'origine privée, archives orales et audiovisuelles, documents électroniques, documents numérisés – et donc le périmètre des archives dites définitives. Parallèlement, la multiplication exponentielle des gisements documentaires comme des producteurs d'archives génère une tension toujours plus forte. L'archiviste est sommé de faire des choix et le terme collecte se trouve désormais employé dans une expression qui résume les enjeux logistiques : la maîtrise de la collecte. Entre intérêt administratif, historique, patrimonial et public², il faut trouver un compromis tout en développant des axes d'acquisition.

Les années 1980 constituent un tournant du fait de la mise en œuvre progressive de la loi sur les archives de 1979 et du rattachement progressif des services départementaux d'archives à des politiques départementales à partir de 1986. En quarante ans, ces dépôts ont évolué considérablement

1 - *Dictionnaire de terminologie archivistique*, Direction des Archives de France, 2002, p. 13.

2 - Nous reprenons ici les valeurs telles qu'elles sont identifiées pour les trois premières dans le *Dictionnaire de terminologie archivistique* et pour la dernière dans le *Cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques* (Direction interministérielle aux Archives de France, 2014, 75 p.). Ces « intérêts » qui relèvent du cadre référentiel de la théorie des valeurs ont dans les dernières années été considérablement enrichis par d'autres approches conceptuelles.

pour faire face à l'inventivité et l'empilement des structures de service public, l'évolution des formats de production des documents, la multiplication des producteurs privés susceptibles d'être approchés et aux contraintes juridiques de plus en plus prégnantes. Aux archives départementales de Maine-et-Loire, on est passé d'un bâtiment saturé au milieu des années 1980 à un autre bâtiment saturé en 2016. En 35 ans, la collecte de documents a été multipliée par 2,5 : 25 kilomètres linéaires (kml) depuis 1986 contre 17,5 kml rassemblés en deux cents ans d'existence du service depuis la Révolution française³. Nous proposons d'insérer ce changement d'échelle dans une approche triple, en nous interrogeant d'abord sur le rôle des politiques de collecte nationales, puis sur la question des volumes collectés et des outils de maîtrise de ces volumes, enfin sur le développement des entrées d'archives privées. Nous nous appuyons principalement sur l'enquête statistique annuelle et les rapports d'activité du Maine-et-Loire et de la direction des Archives de France⁴, sur les registres d'entrée, et sur quelques mémoires en archivistique soutenus à l'université d'Angers.

Des politiques nationales de collecte et de leur influence

Bien que la question des politiques de collecte soit relativement absente des discours professionnels, la lecture attentive des rapports annuels d'activité montre l'existence de lignes directrices nettes. On notera d'emblée l'importance de la collecte en Maine-et-Loire (fig. 1). Si celle-ci peut sembler de prime abord erratique (fig. 2), il convient de relever son niveau d'intensité, bien au-delà de la moyenne de tous les services départementaux confondus. Les évolutions des champs de collecte sont le résultat croisé de politiques nationales impulsées par les Archives de France, principalement des années 1980 jusqu'au début des années 2000, avant un progressif recul de l'influence du ministère de la Culture et des pratiques et priorités décidées à l'échelle du département.

3 - Élisabeth Verry a pris la direction des archives départementales officiellement le 1^{er} juillet 1990 après avoir été l'adjointe de Françoise Poirier-Coutansais.

4 - Sauf indication contraire, tous les chiffres proviennent de deux séries de rapports, l'une propre aux archives départementales de Maine-et-Loire et conservée dans le service (non cotée), l'autre correspondant à une synthèse produite par les Archives de France. Cette dernière a été mise en ligne sur le site des Archives de France, disponible sur <https://francearchives.fr>. En cas d'incohérence entre les deux séries, c'est le nombre figurant dans la première qui a été retenu.

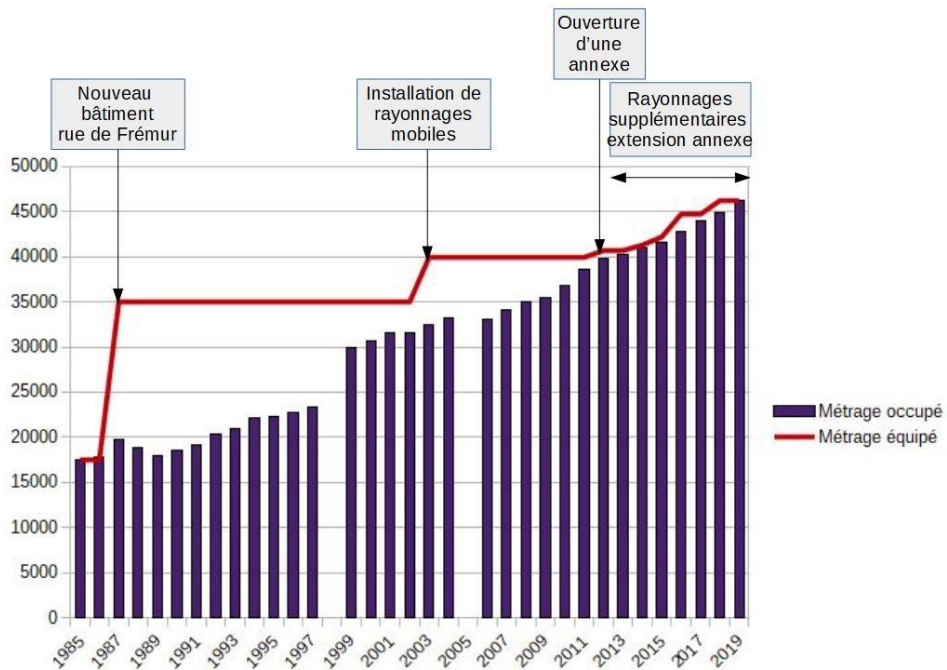


Fig. 1 : occupation des magasins (en ml) entre 1985 et 2019.

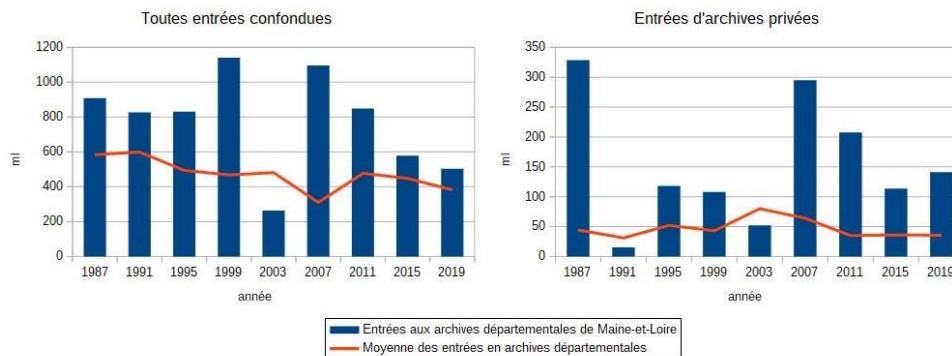


Fig. 2 : comparaison entre les entrées (totales et archives privées) aux archives départementales de Maine-et-Loire et la moyenne des entrées en archives départementales (en ml) par sondage quadriennal. La faible collecte de l'année 2003 s'explique par les importants travaux d'extension à cette date.

Au plan national, s'exprime dans la décennie 1980, la volonté de mettre en application la toute récente loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives. L'une des innovations porte sur le changement de statut des archives notariales ; elles sont désormais assimilées à des archives publiques et leur dépôt, possible mais facultatif depuis 1928, devient obligatoire. Les rapports nationaux des années 1990 saluent le succès de cette collecte. Il faut dire que celle-ci se trouve à la convergence du rôle traditionnel des archives, tourné vers l'histoire locale, l'érudition et la recherche historique et de la demande émergente d'un public qui se constitue dans les années 1970 et progresse régulièrement : les généalogistes et historiens des familles. Le service des archives du Maine-et-Loire apparaît comme un bon élève. En 1993, date à laquelle un tableau spécifique lui est consacré dans le rapport annuel, 60 études ont déjà versé entièrement ou partiellement, ce qui représente plus de 4,2 kml de minutes. Ces versements sont par ailleurs largement complétés par l'entrée de dossiers de client des notaires⁵.

Deuxième axe important du côté des archives publiques, l'accent mis sur la diversification de la collecte. L'article 3 de la loi du 3 janvier 1979, en définissant de manière large les archives publiques, donne un levier d'action nouveau aux archivistes départementaux dont le directeur des Archives de France semble déplorer en 1991 qu'ils ne le saisissent davantage : « Sur les premiers et encourageants acquis observés depuis plusieurs années dans la diversification des fonds, bien d'autres domaines, ouverts potentiellement à l'activité des archivistes par l'article 3 de la loi du 3 janvier 1979, restent en effet à explorer⁶. » L'accent est mis sur la collecte de producteurs jusque-là peu couverts : commissaires-priseurs, police, renseignements généraux. Dans le Maine-et-Loire, on note une forte attention à tout ce qui a trait à la protection de l'enfance⁷. On remarquera également des collectes d'archives publiques peu sollicitées dans d'autres départements, comme celles relatives au féminisme d'État⁸.

5 - Si les minutes et répertoires de notaires sont des archives publiques, les dossiers de client relèvent des archives privées. Ils peuvent représenter des volumes importants, 10 à 20 ml par étude voire plus. En 2011, 100 ml sont ainsi intégrés à la série J consacrée aux entrées par voie extraordinaire.

6 - 1991, p. 115.

7 - Coline Girard, *La reconnaissance progressive de la place de l'enfant dans la société : vers un nouveau centre d'intérêt archivistique ? Les archives des productions enfantines dans les services d'archives de la région Pays-de-la-Loire : collectes et usages*, mémoire de master Archives, université d'Angers, 2017, 162 p. ; Adelaïde Laloux, *Le dossier personnel de l'enfant dans le secteur sanitaire et social : constitution, conservation, accès*, thèse en archivistique, université d'Angers, 2021, 729 p.

8 - Julie Kerguéris, *Les archives publiques de l'espace de la cause des femmes en France de 1974 à 2017*, mémoire de master Archives, université d'Angers, 2017, 146 p.

Si l'heure est à la diversification des collectes, elle est aussi à l'explosion documentaire chez les producteurs. Il s'agit donc de trouver un compromis raisonnable eu égard à la place disponible ou envisageable.

Maîtriser la collecte face au tsunami documentaire

En 30 ans, dans le Maine-et-Loire, les fonds ont augmenté de 160 % (fig. 1). L'accroissement a été constant et progressif. L'espace disponible ne semble pas avoir influé sur le rythme de la collecte. À chaque fois que le taux de saturation approche les 100 %, des solutions ont été trouvées pour pousser littéralement les murs. C'est particulièrement visible depuis 2011 où de nombreux expédients ont été mobilisés pour continuer coûte que coûte la collecte au moment même où le service se dotait parallèlement d'un outil pour accueillir, conserver, décrire et contextualiser les documents et données électroniques. D'ailleurs, si la courbe de tendance (fig. 3) montre en effet une décline progressive, celle-ci ne correspond pas à une baisse de production documentaire mais à la dématérialisation des documents et des procédures à laquelle répond ce nouvel « espace » de stockage qu'est le système d'archivage électronique. Le Maine-et-Loire est d'ailleurs devenu chef de file d'un projet de système d'archivage électronique (SAE) mutualisé en Pays-de-la-Loire, initié en 2015 par une étude préalable, et déployé en 2017⁹.

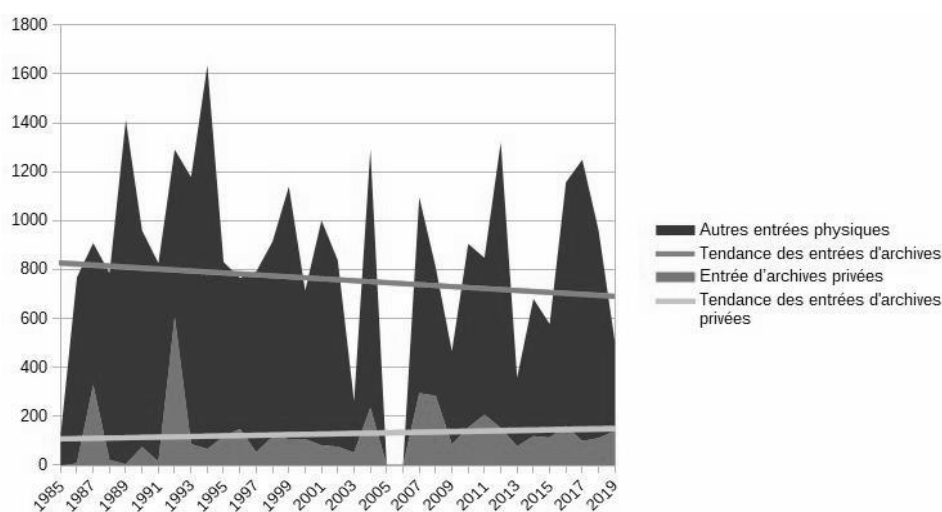


Fig. 3 : collecte des archives départementales de Maine-et-Loire entre 1985 et 2019 (en ml) distinguant les entrées d'archives privées des autres entrées, avec adjonction de courbes de tendance.

9 - Seuls 16 départements bénéficient avant 2017 d'un SAE, avec d'ailleurs des périmètres d'intervention très variables. Service interministériel des Archives de France, *Appel à projets AD-Essor (2014-2019). Bilan, 2019* [en ligne] disponible sur <https://francearchives.fr>.

Pour contrôler la collecte, le meilleur moyen est d'agir en amont. Bien que le décret 79-1037 en ait laissé la possibilité, les archives départementales sont clairement invitées par les Archives de France dès le début des années 1980 à refuser les dossiers éliminables à terme. Cette option permet dans le Maine-et-Loire de stabiliser en partie l'accroissement jusqu'au début des années 1990 : on engrange largement mais de l'espace peut être dégagé par des éliminations importantes.

Pour ne pas collecter dans l'urgence et sans visibilité, l'accent est mis sur les visites de contrôle sur site, sur les tableaux de gestion qui permettent d'identifier clairement les documents à verser en archives définitives et sur les visas d'élimination, à savoir les autorisations de destruction des documents encore chez les producteurs. Les Archives de France insistent sur cet outillage qui fait l'objet à partir de 1996 d'un rapport séparé. Cette action hors les murs légitimée par la loi du 3 janvier 1979 peine à se déployer à l'échelle nationale. Encore timide dans le département au début des années 1990 (26 inspections), elle compte en 2011 pas moins de 201 visites annuelles et les visas d'élimination couvrent en 2008 par exemple plus de 11 km de documents conservés par les administrations.

L'une des caractéristiques des archives départementales de Maine-et-Loire est la volonté, dès les années 1980, de professionnaliser les fonctions archives des producteurs pour que ceux-ci soient en capacité de conserver leurs archives, plutôt que de collecter de manière systématique. D'une manière générale, le service départemental d'archives encourage le recrutement d'archivistes formés sur des fonctions de gestion d'archives dites intermédiaires, comme par exemple au CHU d'Angers à partir de 2007. La présence de ces professionnels qui interviennent au plus près de la production documentaire améliore notablement la qualité de la collecte patrimoniale¹⁰. La présence d'une pépinière de jeunes diplômés à la formation desquels le service et singulièrement sa directrice contribuent, permet d'enclencher des cercles vertueux entre intervention sur les terrains de production et collecte des archives historiques.

Une alternative vise à laisser les archives chez le producteur tout en s'assurant de leur bonne conservation et accessibilité. Une des priorités des Archives de France est de toute évidence la mise en application de la loi n°70-1200 du 21 décembre 1970 sur les archives communales. Cette dernière prescrit le dépôt en archives départementales de l'état civil de plus de 150 ans, du cadastre de plus de 30 ans et des autres documents de plus de 100 ans des communes de moins de 2 000 habitants. Objet de surveillance systématique, au point qu'une annexe spécifique lui est encore consacrée

10 - Sur le rôle des interventions en milieu hospitalier, Tiffanie Savatier, *Les archives hospitalières, de la conservation à la valorisation : l'exemple des archives départementales de Maine-et-Loire*, mémoire de master Archives, université d'Angers, 2010, 82 p.

dans les rapports des années 1990, cette loi peine à se traduire faute d'empressement des services départementaux d'archives : elle suppose en effet le déploiement de visites en commune à un moment où le personnel des archives, dans le cadre des lois de décentralisation, opte progressivement pour un statut territorial, concentrant la mise en œuvre de cette politique sur les seules forces – fatalement réduites – des personnels d'État. Comme d'autres départements, le Maine-et-Loire privilégie clairement l'accompagnement des communes plutôt que le dépôt de leurs archives. En 1992, seules 11 communes sur 364 ont déposé dont 9 sur 300 au titre de la loi de 1970. Il se rallie plutôt à la politique émergente à partir de la fin des années 1980 qui vise à déployer des archivistes itinérants en commune¹¹. Les premières missions ont lieu en 1993 à Segré, Seiches-sur-Loire et Montreuil-Bellay. À partir de 1994, il peut compter sur les jeunes diplômés du tout nouveau DESS Métiers des archives à l'université d'Angers. Dès 1995, le nombre de missions est devenu conséquent. En 2000, ils sont cinq à intervenir dans le département. Le système ne cesse de s'étoffer au point de recruter en 2007 un assistant qualifié pour coordonner les différentes actions en commune.

Le Maine-et-Loire s'offre ainsi des marges de manœuvre en mobilisant des outils communs à tous les services d'archives mais aussi en développant ses propres stratégies.

Les archives privées : un angle particulier de collecte

Bien que Jean Favier affirme « Je n'ai eu aucune part aux acquisitions réalisées par les archives départementales. Les archivistes savaient parfaitement ce qui se présentait et qui il fallait convaincre [...] je n'ai été qu'un témoin de l'activité des conservateurs.¹² », ce constat est à nuancer. En définissant et en associant à certaines catégories d'archives des indicateurs quantitatifs, les Archives de France incitent et encouragent l'identification et l'entrée de certains fonds. C'est particulièrement vrai pour la collecte des archives des personnes morales de droit privé, qu'elles produisent des archives publiques ou des archives privées¹³.

Trois viviers de collecte sont identifiés dans les années 1980. Le premier relève d'une catégorie forgée de toute pièce – les archives du monde du travail – pour revêtir d'habits neufs, après l'élection de François Mitterrand et dans un contexte économique et d'intérêt pour le patrimoine industriel

11 - Une question spécifique intègre l'enquête statistique annuelle en 1989.

12 - Jean Favier, *Les palais de l'histoire*, Paris, Seuil, 781 p., p. 321-322.

13 - Suite à la loi du 3 janvier 1979, une personne morale de droit privé (entreprise, association, particulier) peut produire des archives publiques si elle assure une mission de service public ou est une entreprise publique.

nouveau¹⁴, une typologie recherchée depuis les années 1950, les archives d'entreprise. Une grande enquête est diligentée en 1983. La région Ouest (la Bretagne, les deux régions normandes, les Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes) sont l'une des deux grandes régions à avoir achevé dès 1985 leur recensement. En Maine-et-Loire, nombreux sont les fonds d'entreprises collectés avec un travail étagé parfois sur de nombreuses années, comme dans le cas des Ardoisières en 1987, 1994, 1998, 2001, 2004 et 2005, ou d'Ackerman (2000, 2005)¹⁵. Rares sont les années où des fonds importants d'entreprise n'entrent pas. On peut repérer une succession d'intérêts qui se superposent chronologiquement : une attention aux entreprises en difficulté (Thomson-CSF en 1987) et à des secteurs emblématiques du département comme les tanneries (en 1998, 1999), le vin (à partir de 1999) ou le végétal (à partir de 2004).

La question des archives syndicales intervient avec un léger décalage mais avec des volumes importants et elle est à relier avec la collecte de fonds de partis et personnalités politiques (fonds personnels de militants en 1991, 2009 ; fonds de syndicats : CFDT en 2008, 2009, 2013, CGT en 2018 ; fonds d'association : Anjou écologie autogestion (2001) ; fonds de partis politiques : PSU en 2001, PS en 2005, PCF en 2011, UMP en 2012 ; fonds personnels d'élus : Jean Foyer en 1990, 1995, Jean Sauvage en 2003, 2009, Edgard Pisani en 2011, Marc Laffineur en 2017, etc.). En cela, la chronologie observable est assez proche de celle visible à l'échelle nationale, avec une montée progressive à partir des années 1990.

Les Archives de France, suivant en cela le Conseil international des archives¹⁶, suggèrent également une attention particulière aux « papiers d'architecte » (1985). Les archives départementales de Maine-et-Loire, en la personne de la directrice, trouve un relais associatif pour mener à bien cette intégration dans les collections. Des fonds entrent régulièrement : 1990, 1994, 1998, 1999, 2000, 2007, 2010, 2012, 2019. Ils sont complétés par des fonds d'entreprises de bâtiment, dont le plus emblématique est Brochard et

14 - Ségolène Cuerq, *L'émergence des archives du monde du travail en France : l'exemple des fonds du secteur « ouvriers, étudiants, enseignants » au CHT de Nantes*, mémoire de master Archives, Université d'Angers, 2011, 100 p.

15 - Le choix a été fait ici de ne prendre en compte que les fonds significatifs en volume (plusieurs ml) et pas les pièces isolées ou les petits fonds. Sur la question des dons aux archives départementales de Maine-et-Loire, Élisabeth Verry, « Le don, un geste de (sur)vie » dans B. Grailles, P. Marcilloux, V. Neveu, V. Sarrazin, *Les dons d'archives et de bibliothèques. De l'intention à la contrepartie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 169-178 ; Justine Wallet, *Le dépôt des archives privées en archives départementales de 1921 à nos jours, de la théorie à la pratique. L'exemple des archives départementales de Maine-et-Loire*, mémoire de master Archives, université d'Angers, 2011, 93 p.

16 - Le Conseil international des archives a mis en œuvre une grande enquête, relayée par la note AD/SA 11792/2629 du 13 juillet 1984 de la direction des Archives de France.

Gaudichet (100 ml en 1996 et 1997), parachevant d'une manière originale l'axe premier de la collecte.

Troisième direction vers laquelle les services départementaux d'archives sont invités à aller, les fonds relatifs aux guerres ou à leur mémoire. Cette ligne est constamment suivie dans le Maine-et-Loire y compris la « Grande Collecte » de 2013 et 2014 qui proposaient à tous d'apporter les « objets et souvenirs de la première guerre mondiale afin qu'ils soient préservés et archivés », première collecte participative qui rencontra un grand succès avec 181 participations¹⁷.

Les archives départementales de Maine-et-Loire ont développé parallèlement d'autres thèmes, en plus de la recherche plus classique de fonds d'Ancien Régime, de fonds de famille – on pense à l'emblématique fonds de Contades dont l'entrée marque l'aboutissement de nombreuses années d'intervention et de pré-classement – ou de papiers d'érudits ou de sociétés d'histoire : autour des activités culturelles par exemple (Nouveau théâtre d'Angers, fonds Yersin, Centre national de danse contemporaine en 2006, Fédération des centres sociaux et culturels en 2011, Festival d'Anjou en 2018). Elles se sont saisies également de possibilités offertes par les évolutions du cadre de classement avec l'acquisition de fonds de photographes (fonds Grimault et Chrétien, 1995 ; Alzieu, 1996, Mazeau et Chevreuil en 2007).

Si les archives orales sont évoquées dès le milieu des années 1980 par les Archives de France, il faut attendre 1996 pour qu'elles fassent l'objet d'une rubrique dans l'enquête annuelle. Les Archives de Maine-et-Loire décident de s'en saisir et créent en 1998 un poste dédié. Il s'agit tout à la fois d'un « modeste département d'ethnologie »¹⁸ qui a vocation à mener ses propres enquêtes mais aussi d'un pôle de collecte qui connaît ses premières entrées dès l'année suivante. Là encore, le service se place comme tête de pont d'un réseau associatif matérialisé par une première rencontre le 24 septembre 2002 et par un bulletin *La Lettre aux collecteurs de mémoire*.

On notera que la création de ce poste d'archiviste oral parachève en quelque sorte le système d'acquisition et l'articulation entre les différentes collectes. Par exemple, la collecte d'archives publiques des délégations aux droits de femmes est complétée par l'arrivée de deux associations – SOS femmes et le Planning familial – et par des archives orales déposées ou créées.

17 - Émeline Pombal de Carvalho, *Collecte et valorisation des archives familiales par les services d'archives. Les implications du don et du prêt d'archives familiales lors de la Grande Collecte aux archives départementales de Maine-et-Loire (2013-2014)*, mémoire de master Archives, université d'Angers, 2016, 116 p. Autre exemple de collecte participative menée par le Maine-et-Loire : celle autour des mémoires du confinement en 2020.

18 - Rapport, 2002.

Ainsi chaque collecte gagne en cohérence et surtout en fiabilité, offrant aux chercheurs de multiples croisements de sources.

Les impulsions données par les Archives de France ont été nombreuses. Très fréquentes dans les années 1980 et 1990, elles tendent à se raréfier au fil du temps, sans doute parce que l'attention est progressivement tournée vers d'autres urgences : la numérisation, la mise en ligne et enfin les archives électroniques. Pour autant, chaque service a le choix d'investir au pas les options proposées, d'intensifier ou au contraire de laisser de côté telle ou telle possibilité. Dans ce contexte, trois caractéristiques peuvent être mises en avant pour le Maine-et-Loire. La première est une collecte intense, au-dessus de la moyenne, avec un éventail large (fig. 4) La deuxième est la volonté marquée de mener des opérations cohérentes et englobantes : des archives publiques d'un secteur donné, complétées par des archives privées personnelles ou associatives et éclairées par des collectes orales. La troisième est l'inscription dans la durée avec une directrice, Élisabeth Verry, qui au fil du temps tisse de nombreux contacts hors de la sphère d'influence traditionnelle des archives départementales. Or le temps joue dans la collecte : savoir attendre pour mieux saisir et savoir recevoir au bon moment. Dans ce contexte, nul besoin de devoir choisir : les collectes, en représentant des facettes variées de la société, fournissent en même temps les futurs matériaux de recherche.

Métrage	N° d'entrée	Date d'entrée	Provenance	Note d'entrée	Description (date)	Cote	Métrage
3 pièces	99 023	6 août 99	Tribunal de Grande Instance d'Angers	Venement	Etat civil (1811 ... [1932]) a été exécuté, les pièces autographes par l'intermédiaire du Tribunal de 1949 et 1950.	6E	
4 pièces et 101	99 024	10 mai 99	Tribunal de Grande Instance de Saumur	Venement	Etat civil (1813-1922)	6E	
1 pièce	99 025	18 mai 99	ne M... notaire à St-Florent-le-Vieil	Venement	Minutes de l'étude de St Florent le Vieil ... 1772-1904	5E	18
1 pièce	99 026	18 mai 99	Prés de St... Châlon de Saumur	Depot	Archives personnelles, XVIII ^e siècles. Tenues de la Louis et Jean de Saum. 2 classes	219 J	0,20 m
1 m. l. 10, 5	99 027	20 mai 99	Vente au enchère, N° Courtis, Angers. Vente Jean-Adrien Perrier 20 mars 1999	Achat	7 affiches signées Jean-Adrien Perrier : - Coindreux "un flacon", 1938; Tenax "le vêtement de travail qui tient", 1933; "Commission général à l'éducation et aux sports, 4 à sport, cette chemise moderne", 1940; Appel à la France "Pétain-Majgaard", 1940; Comité national contre la tuberculose, "le BCG le paléon", 1947 (2 affiches); "la terre qui meurt", film d'après le roman de René Bazin, 1936.	7 Fi	7 pièces
1 pièce	99 028	20 mai 99	Tribunal de Grande Instance de Saumur	Venement	Affiche : "Déclaration des Droits de l'Homme" (1789).	7 Fi	1 pièce
6, 6 m	99 029	20 mai 99	Livres anciens, ... Paris	Achat	Portrait photographique de Michel-Eugène Cheval (1786-1879), signé Bertrand, daté du 22 novembre 1886.	4 Fi	1 pièce

Fig. 4 : page du registre d'entrée des archives départementales de Maine-et-Loire : la diversité des documents.